



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/228
14 avril 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Points 58, 61, 62, 63 d), 63 e), 63 f),
63 j), 63 m), 66 g), 66 j), 69, 71, 72
et 73 de la liste préliminaire*

PREVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS DANS L'ESPACE

REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : DESARMEMENT CLASSIQUE

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : DESARMEMENT NUCLEAIRE

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : INFORMATIONS OBJECTIVES SUR LES
QUESTIONS MILITAIRES

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : ARMEMENTS NAVALS ET DESARMEMENT

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : DESARMEMENT CLASSIQUE A
L'ECHELON REGIONAL

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE : NON-EMPLOI
DES ARMES NUCLEAIRES ET PREVENTION D'UNE GUERRE NUCLEAIRE

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE :
PREVENTION D'UNE GUERRE NUCLEAIRE

RESPECT DES ACCORDS DE LIMITATION DES ARMEMENTS ET DE DESARMEMENT

RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS LA REGION
DE LA MEDITERRANEE

* A/44/50/Rev.1.

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA
SECURITE INTERNATIONALE

APPROCHE GLOBALE DU RENFORCEMENT DE LA PAIX ET DE LA SECURITE
INTERNATIONALES CONFORMEMENT A LA CHARTE DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 13 avril 1989, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de la République démocratique allemande auprès
de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer les textes ci-joints du Communiqué, de la Déclaration et de l'Appel rendus publics par le Comité des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie lors de la session qu'il a tenue à Berlin les 11 et 12 avril 1989 (annexes I, II et III) comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 58, 61, 62, 63 d), e), f), j) et m), 66 g) et j), 69, 71, 72 et 73 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

(Signé) Siegfried ZACHMANN

ANNEXE I

Communiqué publié par le Comité des ministres des affaires étrangères
des Etats parties au Traité de Varsovie lors de la session qu'il a
tenue à Berlin les 11 et 12 avril 1989

Le Comité des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie sur l'amitié, la coopération et l'assistance mutuelle s'est réuni en session ordinaire à Berlin, les 11 et 12 avril 1989.

Ont participé à la réunion : P. Mladenov, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Bulgarie; J. Johanes, Ministre des affaires étrangères de la République socialiste tchécoslovaque; O. Fischer, Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande; P. Varkonyi, Ministre des affaires étrangères de la République populaire hongroise; T. Olechowski, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Pologne; I. Totu, Ministre des affaires étrangères de la République socialiste de Roumanie; et A. A. Bessmertnyh, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les ministres ont noté avec satisfaction les progrès réalisés dans la consolidation de la paix et du désarmement, qui favorisent le développement de la coopération entre les Etats et les peuples. Ils ont constaté en même temps que la situation mondiale demeurerait complexe et contradictoire. Les Etats parties au Traité de Varsovie sont résolus à poursuivre une politique qui devrait permettre d'améliorer considérablement la situation en Europe et dans le monde. Ils comptent que les autres Etats feront également preuve de l'esprit constructif requis et de réalisme. Les participants à la session ont préconisé la poursuite du dialogue politique sur les problèmes clefs concernant le développement du monde. Ce dialogue se fonde sur une approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies, l'organisation universelle renforçant constamment son rôle et son efficacité.

Les participants ont estimé qu'il fallait redoubler d'efforts pour poursuivre le processus de désarmement. Ils ont réaffirmé les positions de leurs Etats respectifs, selon lesquelles il est nécessaire de réduire considérablement les forces armées et les armements classiques et de diminuer en conséquence les dépenses militaires.

Lors de l'examen des affaires européennes, les participants ont échangé leurs vues sur les résultats de la réunion de suivi de Vienne et noté que son document de clôture contenait des accords dont la réalisation contribuerait au renforcement de la paix et de la sécurité en Europe, à une meilleure compréhension mutuelle et au développement de la coopération sur le continent. Tous les Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe devront appliquer ces accords unilatéralement, de même que dans le cadre de leurs relations bilatérales et multilatérales, sur la base d'une coopération élargie et mutuellement avantageuse dans les domaines politique, militaire, économique, scientifique, technique, écologique, culturel et humanitaire et en ce qui concerne la dimension humaine, compte dûment tenu de l'égalité des droits, de l'indépendance et de la

/...

souveraineté, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, et des autres buts et principes de la Charte des Nations Unies, des dispositions de l'Acte final d'Helsinki et des autres normes généralement reconnues régissant les relations internationales. Ils ont déclaré que leurs Etats respectifs étaient résolus à oeuvrer dans cette direction.

Les ministres se sont félicités de l'ouverture des négociations sur les forces armées classiques et les mesures de confiance et de sécurité en Europe et ont souligné que leurs pays étaient décidés à mener les pourparlers dans un esprit constructif et s'efforceraient d'obtenir des résultats concrets à brève échéance. Les Etats alliés ont manifesté de manière convaincante cette détermination en prenant des mesures unilatérales pour réduire leurs forces armées, leurs armements et leurs budgets militaires.

Les Etats parties au Traité de Varsovie demandent aux Etats membres de l'OTAN, et en fait à tous les Etats européens, de prendre des mesures concrètes afin de réduire le niveau d'affrontement militaire en Europe et de s'abstenir de toute mesure qui pourrait saper les résultats positifs obtenus dans l'amélioration de la conjoncture internationale et risquerait de compliquer les négociations entamées à Vienne. La nécessité pour les pays membres du Traité de Varsovie et de l'OTAN d'établir des relations dénuées de tout esprit d'affrontement et de créer les conditions propices à la dissolution simultanée des deux alliances, en commençant par leurs structures militaires, devient de plus en plus évidente. Les ministres ont exprimé l'espoir que ces considérations seraient comprises et approuvées.

Soulignant la nécessité d'une application rigoureuse du Traité sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, conclu par l'Union soviétique et les Etats-Unis, les ministres ont insisté sur l'inadmissibilité de toute mesure de "compensation", y compris celles envisagées sous prétexte de moderniser les armes nucléaires tactiques. Ils ont adopté une déclaration séparée sur les armes nucléaires tactiques en Europe.

Les participants ont souligné qu'il était essentiel que l'Union soviétique et les Etats-Unis concluent le plus rapidement possible un traité réduisant de moitié leurs armements stratégiques offensifs tout en respectant le Traité sur la limitation des systèmes anti-missiles balistiques tel qu'il a été signé en 1972, car ils apporteraient une contribution majeure à la création d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ils ont également souligné la nécessité d'oeuvrer en vue de l'élimination complète des armes nucléaires, chimiques et autres types d'armes de destruction massive. Les ministres ont fait observer que, parmi les mesures multilatérales, bilatérales et unilatérales visant à réduire les forces armées et les armements, figurait la reconversion de la production militaire pour répondre aux besoins civils, problème délicat et complexe dont le règlement exige des efforts nationaux et communs. L'ONU peut jouer dans ce domaine un rôle important.

Afin de renforcer la transparence dans le domaine militaire, les participants ont recommandé de poursuivre les efforts afin d'élaborer des critères pour la comparaison des budgets militaires, utilisant l'instrument international de publication normalisée des dépenses militaires adopté par l'ONU.

Les participants ont notamment insisté sur le respect rigoureux des réalités territoriales et politiques existantes, de l'inviolabilité des frontières actuelles, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, et des principes et normes généralement reconnus régissant les relations entre Etats, préalable d'une paix stable en Europe et garantie du développement et de l'approfondissement du processus engagé par la CSCE.

L'amélioration du climat politique et l'interdépendance croissante des pays créent des conditions favorables au renforcement des relations économiques entre Etats à systèmes socio-économiques différents, facteur essentiel pour le développement du processus de la CSCE sur une base équilibrée. Les participants ont souligné la nécessité de développer les échanges commerciaux et de renforcer la coopération dans les domaines de la production, et de la science et de la technique pour garantir l'accès aux technologies modernes et éliminer tous types de restrictions et obstacles discriminatoires.

Lors d'un échange de vues sur les conflits régionaux - au Moyen Orient, en Asie, en Afrique et en Amérique centrale - les ministres ont réaffirmé que leurs Etats étaient résolus à participer activement à la recherche de solutions politiques à ces conflits, compte dûment tenu des intérêts légitimes des parties et du droit de tous les peuples de déterminer leur propre destin.

Les ministres se sont prononcés en faveur d'un Afghanistan indépendant, non aligné et démocratique et de la garantie de son libre développement sur la base de la politique de réconciliation nationale, sans ingérence extérieure. Ils ont souligné qu'il fallait poursuivre les efforts afin de parvenir à un règlement du problème afghan.

Les participants ont exprimé leur satisfaction des progrès réalisés concernant le règlement pacifique de certains conflits régionaux, de même que des efforts entrepris par l'ONU dans ce domaine.

Un appel séparé pour "un monde sans guerre" a été adopté; les participants y ont exprimé leur ferme intention de développer et d'approfondir la coopération entre les Etats socialistes alliés dans tous les domaines.

La session du Comité des ministres des affaires étrangères s'est déroulée dans une atmosphère d'amitié et d'accord fraternel. La prochaine session se tiendra à Varsovie.

ANNEXE II

Déclaration des Etats parties au Traité de Varsovie sur les
armes nucléaires tactiques en Europe

I. Les Etats parties au Traité de Varsovie se déclarent résolus à ne ménager aucun effort pour faire progresser les négociations sur les forces armées classiques en Europe qui viennent de s'ouvrir. Il est certain qu'une issue positive de ces négociations, à savoir une réduction radicale des forces armées et des armements classiques, notamment les plus déstabilisants, réduirait considérablement le risque mutuel d'attaque surprise et d'offensive à grande échelle.

Les Etats socialistes alliés sont convaincus que la stabilité et la sécurité en Europe ne peuvent être garanties et que le danger d'une attaque surprise ne peut être écarté s'ils continuent d'y avoir des armes nucléaires tactiques sur le continent européen. Ces armes constituent un potentiel de destruction considérable et peuvent déclencher une guerre nucléaire totale, avec toutes les conséquences qui en résulteraient. L'emploi d'armes nucléaires en Europe transformerait le continent en un désert radioactif. Le maintien, la modernisation et surtout l'augmentation des armes nucléaires tactiques en Europe contribueraient à la déstabilisation de la situation militaro-stratégique sur le continent et seraient incompatibles avec les efforts déployés pour y régler les questions de désarmement.

Dans ce contexte, les Etats parties au Traité de Varsovie proposent aux Etats membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord d'engager prochainement des négociations séparées sur les armes nucléaires tactiques en Europe, y compris sur l'élément nucléaire des systèmes d'armes mixtes. Ils sont convaincus que des mesures pratiques prévoyant des réductions tant des armements classiques que des armes nucléaires tactiques auraient un effet synergique et faciliteraient le processus consistant à abaisser le niveau de confrontation militaire entre les deux alliances.

Les Etats parties au Traité de Varsovie sont convaincus que, parallèlement à l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, la réduction progressive des armes nucléaires tactiques en Europe en vue de leur élimination finale contribuerait à éloigner le danger de guerre, à renforcer la confiance et à stabiliser la situation sur le continent. De telles mesures permettraient d'accélérer les progrès vers des réductions importantes des armes nucléaires stratégiques et, à plus long terme, vers l'élimination complète des armes nucléaires partout dans le monde.

II. Les questions relatives à la préparation des négociations proposées, à leur mandat et à la participation pourraient être examinées dans le cadre de consultations spéciales que les Etats socialistes alliés sont prêts à engager sans délai. Les participants à ces consultations pourraient être les puissances nucléaires membres de l'OTAN et du Traité de Varsovie, de même que tous les autres membres intéressés de deux alliances, en particulier ceux possédant des systèmes tactiques dotés d'une capacité nucléaire, et ceux sur le territoire desquels sont déployées des armes nucléaires tactiques.

/...

Il pourrait également être convenu dès le départ de procéder à une réduction par étapes des armes nucléaires tactiques en vue de leur élimination. Dans le cadre des négociations, il faudrait examiner les mesures garantissant une vérification internationale efficace de la réduction et de l'élimination de ces armes et diverses mesures de confiance et de sécurité concernant ces systèmes et les activités militaires auxquelles ils participent. On pourrait également envisager la possibilité de créer une commission internationale de contrôle à cet effet.

Les Etats parties au Traité de Varsovie estiment qu'une renonciation mutuelle à toute modernisation des armes nucléaires tactiques contribuerait à créer une atmosphère politique favorable à de telles négociations et à renforcer la confiance. Les parties renonceraient par exemple à perfectionner leurs missiles tactiques dotés d'une capacité nucléaire et lancés à partir du sol, les missiles et l'artillerie de leurs forces aériennes, y compris les éléments nucléaires de ces systèmes, et à en augmenter le nombre. Dans ce contexte, les Etats parties au Traité de Varsovie soulignent l'importance de la déclaration de l'Union soviétique qui a décidé de ne pas moderniser ses missiles nucléaires tactiques.

D'autres mesures multilatérales ou unilatérales, fondées sur le principe de la réciprocité, pourraient également contribuer à la réduction et à l'élimination des armes nucléaires tactiques.

III. Les Etats parties au Traité de Varsovie soulignent que la forte concentration d'armes nucléaires tactiques en Europe, et notamment en Europe centrale, mais aussi sur le flanc sud de la ligne de contact entre les deux alliances, constitue une grave menace pour la stabilité du continent. A leur avis, la réduction considérable des effectifs des forces soviétiques en Europe centrale, y compris le retrait et la démobilisation de six régiments de chars par l'URSS, la réduction substantielle des armements et matériel de combat, y compris les armes nucléaires tactiques, de même que les autres mesures unilatérales prises par les Etats parties au Traité de Varsovie pour réduire leurs forces armées et leurs armements, créent sur le continent un climat favorable à la mise en oeuvre des propositions tendant à créer une zone où les armements seraient réduits et la confiance renforcée, et des zones dénucléarisées en Europe centrale, dans les Balkans et dans d'autres régions du continent, d'où seraient retirées toutes les armes nucléaires.

Un régime serait instauré dans ces zones, qui permettrait de procéder à des vérifications mutuelles, y compris des inspections sur place, et prévoirait des garanties appropriées par les Etats dotés d'armes nucléaires.

IV. Les Etats parties au Traité de Varsovie sont prêts à examiner toute autre proposition et mesure visant à réduire et éliminer les armes nucléaires tactiques en Europe et à renforcer la stabilité sur le continent à des niveaux de puissance militaire toujours plus bas, compte dûment tenu des principes d'égalité et de sécurité égale, des mesures étant prévues pour assurer une vérification effective de l'application des accords conclus.

ANNEXE III

"POUR UN MONDE SANS GUERRE"

Appel lancé par le Comité des ministres des affaires étrangères
des Etats parties au Traité de Varsovie

A la veille du cinquantième anniversaire de l'éclatement de la seconde guerre mondiale, les ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie, réunis à Berlin, capitale de la République démocratique allemande, jugent nécessaire de déclarer ce qui suit :

Il y a 50 ans, l'Allemagne nazie envahissait la Pologne, déclenchant le conflit le plus tragique de l'histoire de l'humanité. La guerre a été le fruit de la politique agressive et revancharde de conquête, de division et de domination du monde pratiquée par les milieux impérialistes les plus réactionnaires. Elle est l'illustration des conséquences dangereuses de la politique de concessions de Munich. Elle a fait des dizaines de millions de victimes. La terre regorgeait du sang des morts et des torturés. Le fascisme a pu être vaincu grâce aux efforts immenses déployés par les peuples et les Etats unis dans la vaste coalition anti-hitlérienne et par le mouvement de résistance anti-fasciste.

Il faut garder la mémoire de septembre 1939 et des autres événements tragiques de la seconde guerre mondiale mais non pas dans le but de raviver d'anciennes blessures. Le souvenir de cette immense tragédie dans l'histoire de l'humanité devrait au contraire encourager les nations à déployer des efforts inlassables pour garantir à chacun le droit à vivre dans la paix.

Les leçons de la guerre confirment que la sauvegarde de la paix est la tâche essentielle de l'humanité. Toutes les aspirations des peuples et toutes leurs actions doivent être subordonnées à cette préoccupation. Le présent et l'avenir des peuples européens et leur sécurité sont indissolublement liés à la préservation de la paix sur notre continent.

Le respect rigoureux par tous les Etats des réalités territoriales et politiques existantes, des buts et principes de la Charte des Nations Unies, des dispositions de l'Acte final d'Helsinki et des autres normes généralement reconnues régissant les relations internationales demeure l'un des préalables du maintien d'une paix stable et durable en Europe. Il faut accorder une importance particulière à la réduction et l'élimination complète des armes nucléaires et chimiques, à la réduction substantielle des forces armées classiques en Europe, à la sécurité globale et au développement d'une coopération mutuellement avantageuse entre les Etats afin de régler les problèmes urgents auxquels sont confrontés tous les peuples de notre continent. Les acquis dans ce domaine, y compris l'ouverture de négociations sur les forces armées classiques et les mesures de confiance et de sécurité en Europe, incitent à prendre d'autres mesures pour garantir une paix durable. La coalition anti-hitlérienne nous a appris qu'il devrait être possible, également aujourd'hui, de créer un vaste front de coopération pour assurer le développement pacifique de l'Europe.

/...

Les ministres ont souligné la nécessité de repousser résolument toutes les manifestations de revanchisme, chauvinisme et nationalisme, et toutes les formes d'hostilité entre les peuples et tentatives de compromettre l'intégrité territoriale des Etats. Ils notent avec une préoccupation particulière que le néo-fascisme gagne du terrain dans un certain nombre de pays européens. Ces phénomènes, quelle que soit la forme qu'ils revêtent ou le lieu où ils apparaissent, constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales. Réunis sur le sol allemand, les ministres des affaires étrangères soulignent que les deux Etats allemands assument une responsabilité devant l'histoire : ils doivent faire en sorte que jamais plus une guerre ne soit déclenchée à partir de ce sol.

L'humanité devrait aborder le XXI^e siècle avec la certitude qu'elle pourra vivre dans la paix. La réalisation de cet objectif exige une action résolue de la part de tous les Etats et de tous les peuples, de chacun et de tous. La réflexion commune sur les événements qui se sont produits en Europe il y a 50 ans doit constamment inspirer des actions nouvelles, toujours plus efficaces contribuant à la création d'un monde sans armes et sans guerre. En lançant le présent appel, les ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie demandent instamment que tous les efforts possibles soient faits, pour préserver la paix, accélérer le désarmement, renforcer la compréhension mutuelle, développer la coopération et garantir le progrès économique et social de chaque nation, de sorte que l'Europe et le monde dans son ensemble ne connaissent jamais les horreurs d'une nouvelle guerre mondiale.
